

Focus

Baromètre de l'OMPIC

EL MALIKI DISSÈQUE SES CHIFFRES

● Le directeur général de l'OMPIC nous livre une analyse des chiffres mis en ligne par l'Office à travers son baromètre. Et des tendances générales qui se dégagent de l'évolution de la création d'entreprises, du renouvellement des marques et des spécificités des régions. 6.795 entreprises ont été créées en 2017, ce qui porte le nombre total des entreprises au Maroc à 51.0427.

Qui est mieux placé pour commenter les chiffres du baromètre mis en place par l'OMPIC, que son directeur général, Adil El Maliki. D'emblée, le responsable tient à faire une précision qui lui semble d'une grande pertinence. Les chiffres du baromètre reflètent exactement le nombre d'entreprises créées. Il ne s'agit pas, selon lui, d'estimations mais de statistiques du Registre central du commerce (RCC). «L'OMPIC tient le RCC. Les chiffres qui figurent dans le baromètre concernent les entreprises qui ont été réellement créées. Il s'agit de chiffres exacts. Le RCC centralise les informations qui parviennent de l'ensemble des tribunaux de commerce du royaume. À chaque création, qui donne lieu à une immatriculation au registre du commerce (RC), un double de l'acte de création est récupéré par l'OMPIC», souligne-t-il. À ce jour, le nombre total des entreprises au Maroc est de 51.0427, sachant que 39.994 entreprises ont été créées en 2016, et 6.795 depuis le début de 2017. «Ce chiffre est réel. Il n'est pas le fruit d'une étude ou d'une estimation», rappelle El Maliki qui ne manque pas, d'ailleurs, d'attirer l'attention sur une anomalie procédurale. Les informations ne sont numérisées qu'après réception, par courrier, de ces actes administratifs. Certes, ce retard ne rend pas caduque la communication de ces informations, mais le délai entre la date de l'acte de création, lui-même, et de la mise en ligne de l'information y afférente est à ré-



duire. «Ce délai découle du fait que la liaison entre le RCC et l'OMPIC n'a pas encore été informatisée. Entre la validation de la date de création par le greffier du tribunal et la réception de l'information à l'OMPIC, il y a un petit décalage, mais nous travaillons pour que cette action soit automatisée. Nous avons déjà fait une

Les créations d'entreprises sont en forte hausse à Dakhla et Laâyoune.

expérience pilote il y a deux ans et il est possible de mettre ces informations en temps réel», poursuit El Maliki. Si ce délai est estimé actuellement à un mois, l'idéal est de le réduire à néant une fois que la procédure de transfert des informations sera informatisée en

entier. Force est de préciser, par ailleurs, que Casablanca fait état du délai le plus court comparativement à d'autres villes. Proximité géographique oblige.

Tendances générales

La création d'entreprises évolue au Maroc en respectant des tendances générales, inchangées depuis plusieurs années. Néanmoins, certaines activités, comme les services et le commerce, sont très dynamiques et se développent à une vitesse plus soutenue que les autres secteurs. De manière globale, le baromètre indique une évolution de tous les secteurs d'activités, selon les spécificités de chaque activité. «Certains secteurs, notamment le secteur industriel, ne peuvent pas avoir un rythme de création très rapide. Le cycle de vie de la création d'une usine, par exemple, est beaucoup plus lent que celui d'une entreprises de services ou de conseil», précise El

Maliki. Entre les régions, les tendances de création d'entreprises sont en ligne avec le développement économique. Si à Tanger, le lancement de nouvelles activités dans le secteur industriel a connu, au cours des dernières années une évolution très positive, plusieurs nouveaux projets ont vu le jour dans le sud du Maroc, suivant la mise en place du plan de développement des provinces du sud. «Les régions de Dakhla et de Laâyoune ont enregistré une augmentation considérable des nouvelles implantations suite à la visite royale. De notre côté, il s'agit d'un constat statistique apparent qui se reflète automatiquement sur le baromètre», a-t-il expliqué. Au-delà du RCC et de la création d'entreprises, l'OMPIC monitoré également l'évolution de la propriété industrielle. En effet, les marques et les brevets industriels connaissent également une réelle effervescence que le baromètre traduit en chiffres et en données. Ce constat, El Maliki, le corrobore par une tendance accrue de renouvellement des marques par plusieurs entreprises, surtout à Casablanca. «C'est une preuve que ces entreprises sont vivantes et arrivent à tirer leur épingle du jeu. Cela est également synonyme de la dynamique que connaît cette ville mais aussi de l'importance que prennent, de plus en plus, les identités visuelles», estime-t-il. En ce qui concerne le dépôt du brevet, l'axe de Rabat-Kénitra reste leader, une position qui s'explique par la concentration des instituts scientifiques et les universités entre ces deux villes. Généralement, ces constats confirment, de plus en plus, une tendance de spécialisation des régions et l'émergence d'autres axes en dehors de Casablanca et Rabat. Une tendance positive mais aussi une fatalité. Compte tenu de la richesse des données fournies par le baromètre de la création d'entreprises, il serait judicieux d'approfondir les analyses afin que ces informations soit exploitées à bon escient. À en croire le DG de l'OMPIC, l'idée de collaborer avec des universités dans ce sens est déjà sur la table. Passer à l'acte est une question de temps. ●

PAR HICHAM AIT ALMOUH
h.almouh@leseco.ma

●●●
Certaines activités affichent une dynamique accélérée, comme les services et le commerce.

INTERVIEW



Adil El Maliki
Directeur général de l'OMPIC

«50% des entreprises ont entre 2 et 10 ans d'âge»

Les Inspirations ÉCO : Quels enseignements pouvons-nous globalement tirer du baromètre ?

Adil El Maliki: Sur les dix dernières années, il y a une augmentation annuelle du nombre d'entreprises créées. Peu de pays peuvent s'enorgueillir de cela. Mieux, en se fiant au nombre d'entreprises créées en 2017, cette tendance persiste, surtout que l'intention de création est positive. Il y a effectivement

une confiance dans l'acte de créer. En ce qui concerne la radiation, nous allons au-delà des chiffres et essayons de trouver des explications plus profondes. En effet, certains cas de dissolution anticipée sont, en pratique, un acte volontaire de dissolution, comme ils peuvent donner lieu à la création d'une nouvelle entreprise. Il y a également les cas de transfert entre les tribunaux. De toute façon, les chiffres du baromètre nous poussent à être optimistes.

Qu'en est-il de la durée de vie de l'entreprise marocaine ?

Ces statistiques sont très importantes; elles donnent une image plus précise

sur l'état actuel de la création et le cycle de vie des entreprises. Au Maroc, 50% des entreprises ont entre 2 et 10 ans d'âge. Même comparé aux pays développés, cela est un point très positif; il devrait être pris en compte que d'autres statistiques insignifiantes. Il ne faut pas non plus oublier qu'il y a une migration des activités. Certaines tendances sont conjoncturelles «par excellence, de même que leur disparition. À ce propos, une analyse profonde s'impose afin de tirer des enseignements.

La marque marocaine arrive-t-elle à s'en sortir ?

En nous comparant à d'autres environ-

nements économiques, nous pouvons dire que le Maroc possède un pourcentage élevé de produits et de marques marocains sur le marché, sachant que le marché national est un marché ouvert, ce qui n'a pas empêché nos entreprises et marques de résister et d'être compétitives. À titre d'exemple, dans les rayons des grandes surfaces, les marques marocaines trouvent leur place à côté des marques multinationales. Et cela transcende le secteur agroalimentaire puisque c'est également le cas des secteurs pharmaceutique, de l'habillement ou de l'électronique. L'enjeu maintenant est que ces marques s'exportent.

PROPOS RECUEILLIS PAR **H.A.M.**